



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Service régional et départemental
de la communication interministérielle
Tél : 03.80.44.64.44*

20 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

COTE-D'OR : VIGILANCE «ORANGE» NEIGE ET VERGLAS

Météo-France annonce le passage d'une perturbation neigeuse.

Cette perturbation neigeuse arrivera par le Châtillonnais dès 22h, elle concernera toute la Côte-d'Or et s'évacuera par la Plaine de Saône à partir de 5h.

1 à 2 cm sont prévus en plaine de Saône, 2 à 4 cm dans les plaines du Châtillonnais et de l'Auxois et 5 à 8 cm sur les plateaux de Langres, du Morvan et des Hautes Côtes.

Cette neige tombant sur des sols froids, des plaques de verglas sont susceptibles de se former sur la chaussée et des difficultés de circulation sont à envisager.

Conseils et recommandations

Dans ces conditions, il est recommandé à l'ensemble des usagers de différer tout déplacement par la route qui n'est pas indispensable.

Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez vous sur les conditions climatiques et de circulation.

Préparez votre déplacement et votre itinéraire.

Facilitez le passage des engins de salage des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.

Privilégiez les transports en commun.

Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

Protégez vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braséro....
- les chauffages d'appoint à combustion en continu; ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.